

**ARRÊTÉ N° 01/2025 : DELEGATION DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A MONSIEUR MARK VENUS**

VU l'article L.1411-5 du code du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la composition de la commission d'appel d'offres ;

VU la délibération du comité syndical en date du 15 décembre 2020 portant élection des membres de la commission de délégation de service public ;

VU la délibération du comité syndical en date du 20 septembre 2022 portant élection de Monsieur François DAZELLE en tant que Président du syndicat ;

CONSIDERANT la tenue de la commission de délégation de service public le 12 novembre 2025 ;

CONSIDERANT l'empêchement de Monsieur François DAZELLE pour présider ladite commission ;

Nous, **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal VALOSEINE,

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Monsieur Mark VENUS, membre titulaire de la commission de délégation de service public, est désigné Président délégué de la commission de délégation de service public du 12 novembre 2025.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera délivré à Monsieur Mark VENUS.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 12/11/2025
Transmis en Préfecture et affiché le 12/11/2025



François DAZELLE
Président du Syndicat intercommunal

Notification de l'acte exécutoire au déléguétaire, le :

Mark VENUS
Premier Vice-Président